

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
29 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le cinq avril à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
13 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 23
- Procurations : 5
- Absent : 1
- Votants : 28

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORIQUEU, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, Mme MADELENAT, M. LE PORS, Mme PILLET, M. DU CHOUCHEU, Mme LE TEUFFLE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme GIANNI, M. RUBIANO, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme DARMON, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme GUYADER à Mme LE NORMAND-BERNIER, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme ROUSSET à M. COLIN, Mme JEFFROY à Mme GIANNI, M. DAHIREL à M. RUBIANO.

ETAIT ABSENT : M. KERYHUEL.

Mme Régine LE NORMAND-BERNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la réunion du 1^{er} mars 2023 est approuvé à l'UNANIMITE.

**N° 2023 – 6 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023 DU BUDGET PRINCIPAL
AU BUDGET DU CCAS (budget annexe)**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de fixer, comme chaque année, la subvention de fonctionnement allouée au C.C.A.S.

Le projet du budget 2023 laisse apparaître un besoin d'équilibre à hauteur de 113 000 euros.
Vu la Commission des Finances en date du 27 mars 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement 2023 au C.C.A.S. à hauteur de 113 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE A L'UNANIMITE.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

Pour Extrait certifié conforme

LARMOR-PLAGE, le 6 avril 2023

LE MAIRE

Patrice VALTON

